

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2020

L'an deux mil vingt,
le 25 septembre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 18 septembre
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH,
Christophe JOFFRIT, Nicolas BITTARD, Etienne PISTRE, David BAUDOIN.

Etaient absents excusés :

Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Luc LAPEYRE

Secrétaire :

Mme Dany BRICOU a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Lieu de réunion de conseil municipal
- Maires délégués
- Facturation des OM (locatifs Prailles)
- Mise en conformité au RGPD (Règlement général de Protection des Données)
- Intégration des parcelles servant de voirie dans le domaine public
- Répartition et vote des subventions
- Suivi des Travaux
- Nomination d'un représentant au SDIS
- Choix des membres extérieurs au CCAS
- Questions diverses : Bilan de la conférence des maires, bilan de la commission communication, épicerie sociale, Eolien Exoudun, convention entretien chemins avec La Mothe St Héray

DELIBERATIONS :

- Modification du lieu de réunion des conseils municipaux :

Mme la Maire fait savoir qu'en raison d'épidémie de Covid 19 et pour respecter la distanciation, il est nécessaire de déplacer les réunions du conseil municipal dans la salle des fêtes de Prailles.

Elle propose au conseil municipal d'adopter ce changement de lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert du lieu de réunion de la mairie à la salle des fêtes de Prailles. Pour 15+1 Contre 1 Abstention 0

- Validation de l'Appel d'Offres du 2 septembre 2020 concernant les travaux Aménagement centre bourg Prailles

Mme la Maire fait part du résultat de la commission d'Appel d'Offres concernant les travaux d'Aménagement du centre bourg de Prailles.

Deux entreprises ont répondu : Eiffage route Sud-Ouest pour un montant de 327 468.04 € HT et la Colas pour un montant de 374 120.75€ HT.

La commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST d'AYTRÉ pour un montant HT de 327 468.04 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine le choix de la commission d'Appel d'Offres et charge Mme la Maire de valider l'acte d'engagement pour un montant de 327 468.04 € HT.

Pour 17+1 contre 0 Abstention 0

- Election des maires délégués :

Mme la Maire fait savoir que la Préfecture a demandé que le conseil municipal procède à l'élection des maires délégués de Prailles et de La Couarde.

Après les opérations de vote, Mme DEMION JACINTO a été élue maire déléguée de Prailles et M Philippe CACLIN maire délégué de La Couarde.

- Récupération des charges Ordures Ménagères 2020 :

Mme la Maire fait savoir que suite au passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2020, il convient d'émettre des titres de recettes pour récupération des charges d'Ordures Ménagères de l'année 2020 concernant chacun des logements locatifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et mandate Mme la Maire d'établir un titre pour chacun des locataires afin de récupérer le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les concernant. Pour 15 + 1 Abstention 2 Contre 0

- Avenant pour récupération des charges Ordures Ménagères :

Mme la Maire fait savoir que suite au passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2020, il convient de prendre un avenant aux baux communaux pour inclure la récupération de la taxe précitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et mandate Mme la Maire d'établir les avenants aux baux communaux pour chacun des locataires afin d'inclure le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les concernant. Pour 16+1 Contre 0 Abstention 1

- Adhésion à la Centrale d'achat du Centre de gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Par délibération en date du 1er juillet 2019, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a constitué une centrale d'achat « CDG79 » au bénéfice de ses communes et établissements publics affiliés à titre

obligatoire ou volontaire, selon des principes directeurs visant à déployer un dispositif simple et un mode de fonctionnement peu contraignant.

La convention d'adhésion en précise les modalités d'organisation et de fonctionnement. L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite

En février 2020, La Centrale d'achat CDG79 a engagé une consultation relative à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat qui le souhaitent, avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), par un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

La Centrale d'achat CDG79 est chargée de mener la procédure de passation du marché de référencement jusqu'à sa notification. Elle émettra les bons de commande, sur demande de ses adhérents. Ces derniers n'assureront donc pas l'exécution du marché mais auront à leur charge le paiement, après refacturation de la prestation par la Centrale d'achat.

S'agissant du lot relatif à notre collectivité, le Centre de gestion a retenu la proposition suivante :

GOCONCEPT	Offre de base : 395 € HT	Option 1 : 150 € HT/an
Lot 1		Option 2 : 95 € HT/an

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79 avec option 1,
- Autorise la Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
- Autorise la maire à signer le marché relatif à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,

Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données. Pour 16+1 Contre 0 Abstention 1

- Intégration de parcelles dans le domaine public :

M Caclin fait savoir que des parcelles ont été acquises sur le territoire de la Couarde et servent de voies communales. Il propose d'intégrer ces parcelles dans le domaine public routier de la commune de Prailles la Couarde.

Il s'agit des parcelles suivantes cadastrées comme suit :

098 B 537 de 307 m² impasse de Maupertuis

098 C 804 de 493 m² impasse du Théâtre

098 C 751 de 249 m² impasse du pin Parasol

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine ce choix d'intégration des 3 parcelles dans le domaine public routier.

Mme la Maire est chargée d'informer les services du cadastre, du SIGIL et de mettre à jour le tableau de voirie. Pour 17+1 Contre 0 Abstention 0

- Extension réseau électrique CU 32 Argentière :

Mme la Maire fait savoir qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour une parcelle à Argentière où une extension du réseau électrique est nécessaire.

Le devis d'extension envoyé par le SIEDS s'élève à 1020.42 € de contribution syndicale de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge de la participation communale à hauteur de 1020.42 € ht. Pour 17+1 Contre 0 Abstention 0

- Subventions 2020 :

Mme la Maire présente les demandes de subventions reçues pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les demandes suivantes :

ASC	3050 €
Sté de tir	120 €
MPP	200 €
Sté mycologique	150 €
ACCA La Couarde	120 €
UDAF	94.40 €
Scènes nomades	250 €
Anciens combattants	120 €

Concernant les demandes de subvention pour les Associations extérieures à la commune, un groupe de travail va étudier un règlement de versement.

Il est composé de Marie Christine Grolleau, Alain Fritsch, Etienne Pistre, Christophe Joffrit, Grégory Tréffot. Il se réunira le 12 octobre à 18 h 30 à Prailles

- Adhésions 2020 :

Mme la Maire présente les demandes d'adhésions reçues en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les adhésions suivantes :

CAUE	100 €
ID 79	100 €
Croqueurs de pommes	30 €
Médiateurs de justice	100 €

Mme la maire informe de la répartition des subventions au sein de l'ASC :

ASC	1000 €
Bibliothèque	350 €
ACCA Prailles	100 €
Gym	750 €
Pétanque	/
Pédestre	250 €
Théâtre	500 €
Vieilles carcasses	100 €
Soit	3050 €

SUIVI DES TRAVAUX :

- M Watrin donne connaissance :

- du devis concernant la réparation de la route de Lussaudière suite à la manœuvre d'une semi-remorque d'un montant de 2100 € ttc pris en charge par l'assurance et du devis pour le chemin communal à Lussaudière pour un montant de 3 996 € ttc. Validation du CM
- du devis de réparation du tracteur FIAT d'un montant de 5447.05 € ttc. Validation du CM
- du devis pour l'achat de panneaux routiers pour un montant de 1 715.53 € ttc. Validation du CM

- M Méchin fait savoir qu'il est toujours en attente du devis de LSS pour le remplacement des velux à la Maison Peleboise.

La commission Voirie/bâtiments se réunira le samedi 10 octobre à 9 h 30 à Prailles pour étudier :

- L'aménagement du parking derrière l'école
- La réhabilitation de la route de Mailloche du rond- point à la sortie du bourg
- L'interdiction de certains chemins communaux aux QUAD

Une rencontre a eu lieu avec les élus de La Mothe St Héray et une autre va être organisée avec Beaussais Vitré afin de passer une convention pour l'entretien des chemins ruraux communs.

- Les travaux d'aménagement du centre bourg de Prailles doivent débuter le lundi 5 octobre. Les accès pour les riverains et à l'épicerie seront maintenus. Une information dans les boîtes aux lettres des riverains sera faite car peu de personnes sont venues à la réunion publique. Les passages du camion des éboueurs et des bus scolaires doivent être définis.
- L'achat d'un vidéoprojecteur pour la classe de CP est nécessaire. Validation du CM

REPRESENTANT AU SDIS :

M Joffrit est nommé.

MEMBRES DU CCAS :

Mme Grolleau donne connaissance des personnes intéressées :

M De Oliveira Jorge, Mme Cécilia Haudebault, M Fabrice Desreumaux et Mme Marie Estiot.

Un arrêté de Mme la Maire sera pris pour valider leur nomination.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet éolien :
La commune d'Exoudun a reçu JPEE et des représentants du groupe anti-éolien. Suite à cette rencontre, le conseil municipal d'Exoudun a délibéré sur la continuité de l'étude ; ils ont décidé à l'unanimité l'arrêt de l'étude.
La commune de Melle pour le projet de St Vincent la Châtre a également voté non pour le suivi de l'étude.

Le conseil municipal décide d'organiser une rencontre avec JPEE et le comité anti-éolien sur Prailles la Couarde lors d'un prochain conseil municipal. Pour 13 Contre 1 Abstention 4

- Conférence des Maires :
A été abordé :
 - le point sur le scolaire
 - le nouveau mode de collecte des déchetsUn groupe sera créé, avec un référent M Watrin, et une personne de la CCMP ; ils seront chargés de trouver les emplacements par lots d'habitation. L'installation est en expérimentation sur la commune de ROM ; le déploiement se fera progressivement sur 18 mois, par tranches.
- Point communication :
Une invitation pour la réunion publique du 16 octobre va être distribuée.
Une création d'un page Facebook est en cours.
Le site internet est mis à jour progressivement.
Une lettre d'actualité mensuelle va être réalisée, appelée : « Quoi d'9 en Pays Pelebois »

- Epicerie sociale :

Mme la Maire était présente au CA, Mme Grolleau devient membre référent.

- APE :

7 Parents et 9 membres du SIVOS (élus, enseignants) étaient présents à la réunion de rentrée.

- CCMP :

Il est décidé d'ouvrir la commission Association aux élus municipaux, composées de 2/3 d'élus communautaires, et 1/3 d'élus municipaux.

Alain Fritsch fait savoir qu'il est intéressé.

- Logement locatif de la Perrière :

Il sera vacant à la fin du mois de septembre. Une annonce sur le bon coin va être faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La maire,

La secrétaire,

les membres,